

Sans répit

A l'Assemblée générale du 20 mars, j'ai démissionné, pour des raisons d'âge, du Comité de l'Observatoire suisse du droit d'asile et des étrangers: moins de séances, moins de papiers et la certitude que d'autres personnes, plus jeunes, sont là pour continuer, ce qui est si nécessaire. Allégée, je me mets à rêver à tout ce que je peux entreprendre maintenant parmi les choses que j'ai toujours renvoyées à plus tard. Mon petit jardin est méchamment négligé, il y a chez moi une quantité de livres non encore lus et je veux enfin réfléchir sereinement à ce qui m'a motivé depuis 15 ans. Est-ce que notre résistance a un quelconque effet? Est-ce que la politique ne fait pas que de se durcir? Que se passerait-il sans aucune résistance si on se bornait à observer comment les migrant-e-s souffrent sous des lois toujours plus dures?

L'actualité me tire bientôt de mes jeux de réflexion. Le 17 mars, un jeune homme d'origine nigériane meurt entre les mains de la police à l'aéroport de Kloten. Un avion est prêt pour emmener 16 requérants déboutés et 60 policiers dans un vol charter à destination de Lagos. Par hasard, le nouveau directeur de l'Office fédéral des migrations est sur place pour se faire une idée de ce genre d'opérations. L'avion est décommandé puis tous les vols spéciaux sont provisoirement suspendus. Ma première pensée: c'est pas vrai, le troisième mort après toutes les mesures prises.

Le 3 mars 2009, Khaled Abuzarifa étouffe dans l'ascenseur en allant vers l'avion qui doit l'emmener, menotté, attaché sur une chaise roulante et bâillonné.

Le 9 mai 1999, Lukombo Lombesi doit être renvoyé à Kinshasa selon la méthode du degré III. Il est menotté et bâillonné dans un vol de ligne, caché par un rideau sur le siège le plus à l'arrière de l'avion. Pour permettre sa respiration, un petit trou a été pratiqué dans le sparadrap. Mais ce trou se bouche bientôt par la salive. Lombesi n'a plus assez d'air. A l'escale de Yaoundé, les voyageurs entendent des bruits bizarres derrière le rideau et l'ouvrent. Une bagarre a lieu et Lombesi est libéré. Le pilote refuse de poursuivre le vol. La police doit rentrer à Zurich avec le déporté. Swissair refuse de continuer à prêter son concours à des expulsions de degré III dans des vols de ligne.

Le 1^{er} mai 2001, Samson Chukwu meurt lorsque la police tente de lui passer des liens dans la prison de Granges VS en vue du refoulement.



Solidarité sans frontières

**BULLETIN
SOLIDARITÉ SANS FRONTIÈRES**

N° 2, MAI 2010

WWW.SOSF.CH



Les photos du présent Bulletin sont tirées du livre « Bilal, sur la route des clandestins » de Fabrizio Gatti (présenté la page 11). Photos © Fabrizio Gatti / Edition Antje Kunstmann

Il est temps d'agir. Le 11 avril 2002, une conception directrice de la CCDJP et du DFJP pour les rapatriements forcés est publiée. Mais il manque alors encore la base légale pour qu'elle soit contraignante pour tous les cantons. La loi sur l'usage de la contrainte (LUsc) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2009.

Le 17 mars 2010, Joseph Ndukaku Chiakwa meurt à l'aéroport de Zurich. Toutes les prescriptions, toutes les formations continues de la police n'ont pas permis d'éviter ce drame. Les renvois forcés sont et restent dangereux pour la vie des intéressés et devraient être interdits. ❀

Afra Weidmann est membre fondatrice du groupe augenaf de Zurich en 1995 et mandataire bénévole dans la procédure d'asile et de mesures de contrainte

**Liberté. Égalité. Dignité.
Pour moi et toi.**

**Grande Manif contre
le racisme et l'exclusion**

**Samedi 26 juin 2010
14h30,
Waisenhausplatz, Berne**

Aide d'urgence page 4

**Campagne commune
avec Amnesty et l'OSAR**

Dossier pages 5 à 8

**Initiative sur
les renvois et contreprojet**

Renvoi forcé page 9

**La mort de Joseph Ndukaku Chiakwa
et son instrumentalisation**

EUROPE DE GAUCHE EN BAS (17)

Action Droit de rester, Fribourg en Brisgau

«Chaque jour, des gens disparaissent chez nous, nous voulons faire quelque chose là contre». C'est ainsi que s'est formulé il y a cinq ans l'appel lancé pour fonder Action Droit de rester de Fribourg (Aktion Bleiberecht Freiburg). Depuis lors, nous sommes dans une campagne politique continuelle sur ce thème à Fribourg et dans les environs. Elle a commencé en 2005 à Fribourg par un festival du droit de rester, où ont afflué plus de mille personnes. Six mois plus tard, nous avons participé à la journée internationale de la migration comprenant une manifestation pour les droits des personnes migrantes à Fribourg. En mai 2007, nous avons soutenu la marche européenne contre la précarité et le racisme, partie de Genève pour aller jusqu'au sommet du G8 à Heiligendamm, avec un arrêt à la prison en vue du refoulement Bässlergut à Bâle. Peu après, nous avons participé à l'organisation d'un mois d'action «Les utopies vivent», qui a culminé avec une manifestation des trois pays à Fribourg. Sa devise était : «Chacune et chacun a droit à une bonne vie.». Le 13 juin 2009, nous avons pris part au marché d'infos des trois pays «vaincre les frontières – vivre ensemble» à Bâle.

Ensuite, nous avons initié un «processus communal contre les discriminations racistes». Comme les communes sont au dernier échelon dans la hiérarchie de la réception des ordres, elles sont sur place également pour exécuter de manière responsable la politique fédérale : elles sont tenues de mettre en œuvre une politique raciste de camps, l'obligation de résidence, les interdictions de travailler, les expulsions, etc., une politique qui ne correspond souvent pas à la sensibilité communale. Ainsi, par exemple, le conseil communal de Fribourg s'est déjà exprimé assez souvent contre le racisme et les renvois, contre l'obligation de résidence, pour l'admission des réfractaires et des déserteurs, pour un droit de rester en faveur des Roms et pour davantage de droits pour les sans-papiers à Fribourg. Toutes ces initiatives, qui ont toutes leur origine également dans des actions et des protestations de rue, aboutissent toujours à une impasse car, en fait, sur la plupart des questions touchant la cohabitation des personnes, les communes n'ont pas de pouvoir politique de décision.

Cette contradiction a été érigée en thème d'action par Action Droit de rester depuis 2009. Des films, des enquêtes, des camps de réfugiés, des soirées et bien d'autres occasions nous ont permis de remettre constamment ce thème sur la table. En décembre 2009, nous avons organisé une manifestation contre les rapatriements des Roms. 700 personnes ont suivi notre appel, dont des conseillers municipaux. Ce succès nous a ensuite amené à préparer une campagne encore plus large contre les renvois. Un premier résultat de cette campagne a été la manifestation centrale de Karlsruhe.

Contact :

Aktion Bleiberecht Freiburg
Adlerstr. 12
79098 Freiburg
info@aktionbleiberecht.de
www.aktionbleiberecht.de

CONTRE L'AÉROPORT DES EXPULSIONS DE KARLSRUHE

Que celles et ceux qui le veulent restent !

Avec le soutien de nombreuses organisations du sud de l'Allemagne – mais aussi de Suisse – a eu lieu le 8 mai une grande manifestation à Karlsruhe contre les expulsions. Les participant-e-s ont revendiqué notamment un droit de rester durable pour les Roms du Kosovo.

«Notre complexe multiple tant dans le secteur industriel que dans celui des services, avec aéroport intégré, offre d'excellentes conditions pour vos projets d'entreprises.» C'est ainsi que la société qui exploite l'aéroport de Karlsruhe/Baden-Baden fait la promotion de son «offre complète pour le développement économique et l'installation de l'industrie dans sa zone». Sur Internet, «Baden-Airpark» donne certes toute sorte d'informations sur des services de loisirs et des horaires de vols, mais pas un mot sur les milliers de migrant-e-s qui ont été renvoyé-e-s par la police de manière forcée dans leur pays d'origine à partir de l'ancien terminal ces dix dernières années. Alors que des vacanciers prennent la navette de Majorque ou montent dans un low cost comme Ryan-Air, des personnes sont par exemple renvoyées au Kosovo – «dans un contexte de vie proche de celui d'une décharge», selon Bernd Mesovic de Pro Asyl.

Par le passé, Air Berlin et Hambourg International (HHI) notamment ont participé à la sale affaire des renvois à partir de divers aéroports allemands. En février, le présidium du gouvernement de Karlsruhe a également organisé un vol charter de renvoi avec Hemus Air (Bulgaria Air).

Depuis le début de l'année, il incombe à ce présidium de décider, d'organiser et d'exécuter les «mesures mettant fin au séjour» dans le Land du Baden-Württemberg. D'un point de vue pratique, Karlsruhe se trouve à proximité immédiate de l'airpark de la déportation. Bien des personnes expulsées étaient avant à Mannheim en détention en vue de leur renvoi, parce qu'elles ne voulaient pas «partir volontairement».

Rapatrié-e-s torturé-e-s

L'airpark de déportation est la plaque tournante pour les renvois en charter également de nombreuses familles roms et d'autres minorités des pays de l'ex-Yougoslavie. En 2009, la Conférence des ministres de l'intérieur n'a pas réagi à Brème à la demande de cessation des renvois des Roms. Actuellement, sur la base d'un accord du gouvernement fédéral avec la république du Kosovo, 15 000 personnes, dont 10 000 Roms sont menacées d'un retour forcé au Kosovo. Sur place, c'est une vie sans aucune perspective qui les attend. Le chômage connaît un taux de plus de 90% et il n'y a guère d'infrastructures. En outre, les Roms sont exposés à la discrimination au Kosovo et doivent y vivre en étant constamment dans la peur d'attaques et de pogromes. En même temps que l'accord, a été décidée la centralisation des autorités compétentes en matière de renvois. Pour les Länder du nord, c'est l'autorité centrale des étrangers de Bielefeld qui est compétente et pour ceux du sud, le présidium gouvernemental de Karlsruhe.

Parmi les personnes menacées d'une expulsion, il y a également, dans toute l'Allemagne, environ 7 000 migrant-e-s d'origine syrienne parce qu'un traité de réadmission a été conclu avec Damas. Or, il est prouvé que plusieurs personnes rapatriées ont entre-temps été emprisonnées et torturées après leur arrivée en Syrie. Même le ministère allemand des affaires étrangères



met en garde contre les rapatriements en Syrie – mais les ministres de l'intérieur ne s'en inquiètent pas! D'autres traités de réadmission ont été conclus au niveau de l'UE, notamment avec le Maroc, le Sri Lanka, le Pakistan, l'Algérie, la Chine et la Russie. Des négociations sont en cours avec la Turquie.

Pour un droit de rester durable !

En novembre 2009, le Conseil aux réfugiés, Caritas et Diakonie ont agi contre la menace de rapatriement de 1 200 Roms à partir du Baden-Württemberg en déposant une pétition auprès du parlement du Land à Stuttgart pour exiger que cessent immédiatement les renvois et qu'un droit de rester soit instauré à titre humanitaire pour les Roms.

Plus de 3 500 personnes ont signé jusqu'ici un appel lancé par Pro Asyl, par l'association des persécutés du nazisme/fédération des antifascistes et par divers conseils aux réfugiés et portant sur un « droit de séjour durable pour les Roms ». En décembre 1938, il y avait eu la circulaire de Heinrich Himmler « en vue de la réglementation de la question tzigane sous l'angle de la race ». Plus de 500 000 Roms et Sinti ont ensuite été assassinés en Europe sous l'empire nazi.

Les signataires de l'appel demandent aux représentant-e-s de l'Etat à tous les niveaux d'avoir une autre approche des membres des minorités ayant été persécutées pendant le fascisme. La RFA est ainsi priée d'assumer sa responsabilité historique en tant qu'Etat successeur de l'Allemagne nazie et par conséquent d'accorder aux Roms un droit de séjour durable au lieu de les renvoyer au Kosovo.

En outre, la responsabilité de l'Allemagne à l'égard des Roms n'a pas sa seule origine à l'époque du national-socialisme. La guerre contre la Yougoslavie, que l'Allemagne a fortement encouragée par sa politique, a entraîné la fuite massive de minorités ethniques du Kosovo. Il est temps que l'Allemagne assume enfin aussi cette responsabilité. ❁

Walter Schlecht / Aktion Bleiberecht
Freiburg

Contact:
Aktion Bleiberecht Freiburg
Adlerstr.12
79098 Freiburg
info@aktionbleiberecht.de

Davantage d'informations:
www.deportationairpark.blogspot.de
www.aktionbleiberecht.de



CAMPAGNE COMMUNE AVEC AI ET L'OSAR

Aider au lieu de créer la misère !

A la fin de l'été, Solidarité sans frontières lancera une campagne commune avec Amnesty International et l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés pour mettre en évidence les conditions contraires à la dignité humaine de l'aide d'urgence pour les NEM et les réfugiés déboutés.

Veux-tu participer ?

Solidarité sans frontières cherche des bénévoles dans tous les cantons pour l'organisation des actions et soirées d'information dans le cadre de la campagne. De même, nous aurons besoin de personnes prêtes à écrire des lettres de lecteurs dans des journaux et/ou pouvant prendre contact avec des commerçants pour exposer du matériel de campagne dans leurs vitrines.

Autre participation particulièrement souhaitée : des bénévoles pouvant s'engager pleinement une ou deux semaines au moment du lancement de la campagne.

Les personnes intéressées sont cordialement invitées à s'annoncer au secrétariat par mail à sekretariat@sosf.ch ou par téléphone au 031 311 07 70.

Merci aussi pour vos dons que vous pouvez verser avec la mention « Campagne aide d'urgence » à
Sosf, 3011 Berne,
CCP 30-13574-6

Au début, il s'agissait d'une « mesure d'économie ». Dans le cadre du programme d'allègement budgétaire 2004, l'ancienne conseillère fédérale Ruth Metzler a proposé d'exclure les requérants d'asile ayant fait l'objet d'une décision de non-entrée en matière (NEM) de l'aide sociale. La nouvelle loi sur l'asile a ensuite étendu cette exclusion à tous les requérants d'asile déboutés. Cependant, sous l'égide de IGA SOS Racisme de Soleure et grâce à la collaboration de son avocat Peter Nideröst, par ailleurs coprésident de Solidarité sans frontières à l'époque, un recours au Tribunal fédéral a été un succès dans la mesure où celui-ci a déclaré clairement que l'aide d'urgence selon l'article 12 de la constitution fédérale doit être accordée sans conditions et ne saurait être subordonnée à une « bonne conduite » de l'intéressé ou à sa collaboration avec les autorités.

Incitations à l'inhumanité

Cet arrêt du Tribunal fédéral a stoppé le projet du conseiller fédéral Blocher qui voulait introduire dans la loi sur l'asile le retrait même de l'aide d'urgence en tant que mesure de contrainte supplémentaire. Ainsi, il continue d'être interdit à l'Etat suisse d'affamer les illégaux indésirables lorsqu'ils ne peuvent ou ne veulent pas partir.

Mais d'innombrables tracasseries demeurent permises. Les seules incitations financières de la Confédération ont pour effet que les cantons conçoivent en fait l'aide d'urgence de telle manière qu'elle chasse le plus possible les personnes concernées. En effet, les cantons ne touchent de la Confédération qu'un forfait unique par cas. Lorsque les bénéficiaires de l'aide d'urgence quittent rapidement la Suisse ou passent rapidement dans la clandestinité, le canton fait un bénéfice, alors que s'ils restent un certain temps, le canton en a pour ses frais.

Mesure scandaleusement dissuasive

Les hébergements collectifs sans sphère privée sont monnaie courante. Pas ou pratiquement pas de cours de langues ni de possibilités de travailler. L'aide d'urgence (de 8 fr. 50 par jour à Zurich par exemple) pour la nourriture, les habits, les communications et les déplacements n'est souvent

pas versée en espèces. Les cantons font preuve de créativité en inventant d'autres tracasseries. Ainsi, à Zurich, il faut parfois changer de centre d'aide d'urgence chaque semaine. Les trajets pour se rendre au bureau d'enregistrement central de l'office des migrations puis pour aller dans le nouveau

Quiconque est dans une situation de détresse et n'est pas en mesure de subvenir à son entretien a le droit d'être aidé et assisté et de recevoir les moyens indispensables pour mener une existence conforme à la dignité humaine.

Constitution fédérale, art. 12.

centre d'hébergement d'urgence ne sont pas remboursés. Cette « dynamisation » entraîne des problèmes psychiques et sert à empêcher la création d'un réseau social tout en générant des angoisses en raison de la menace d'une détention en vue du refoulement à chaque passage à l'office des migrations.

Inhumanité en tant que programme ?

Il y a une année, l'assemblée générale de la section suisse d'Amnesty International (AI) a décidé de s'allier à d'autres organisations pour éveiller l'attention du public sur les aléas de l'aide d'urgence et les conséquences vécues par les personnes exclues de l'aide sociale. Depuis lors, AI, Solidarité sans frontières et l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés ont choisi de mener ensemble cette campagne. Une collaboration sous cette forme est une première. Nous partageons bien entendu l'espoir de renforcer ainsi la visibilité et le poids de la campagne et de pouvoir faire pression pour que le droit à une vie dans la dignité s'applique à chacune et à chacun de la même manière – également en Suisse.

Jusqu'au lancement du site officiel de la campagne, on trouve des informations sur l'aide d'urgence sur le site de Solidarité sans frontières à l'adresse www.sosf.ch/nothilfe 🌸

Balthasar Glättli

Nous disons clairement 2 x NON

L'initiative sur les renvois et un contreprojet direct devraient être soumis au vote encore avant l'automne des élections de 2011. Nous donnons des arguments pour rester résolument fermes et dire non et encore non de manière convaincue.

Les chiffres semblent parler pour eux : en comparaison à leur proportion dans la population, les étrangères et étrangers sont surreprésenté-e-s dans la statistique policière de la criminalité (SPC) qui vient d'être publiée. Les personnes qui refusent encore de se joindre aux clameurs hystériques sur la « criminalité des étrangers » risquent de se voir reprocher de minimiser l'importance des infractions pénales et d'ignorer les « craintes ».

En fait, la SPC ne traite pas tant de la criminalité que de l'exclusion et du risque de criminalisation. Ce risque est plus élevé pour les immigrant-e-s à tous les niveaux du système de la justice pénale. Ces personnes sont régulièrement contrôlées par la police, plus souvent dénoncées, plus fréquemment placées en détention préventive, plus sévèrement punies et elles s'exposent déjà aujourd'hui à l'expulsion à titre de « peine additionnelle ».

Pour contrer les mots d'ordre de l'initié, il est nécessaire de s'engager de manière radicale en faveur de l'égalité de traitement : dans un Etat de droit démocratique, le droit pénal ne saurait se mettre au service de la vengeance, mais doit viser la resocialisation – sans égard au passeport des « faillibles ». Il n'est légitime que s'il est appliqué de manière égale à chacun-e : la double punition par expulsion est un abus du pouvoir étatique au détriment de boucs émissaires. Elle ne résout aucun des problèmes de la criminalité. Il ne sert à rien de multiplier les peines de prison et les expulsions, mais il faut avancer de manière résolue dans la réforme du droit pénal.

Au fond, la question ne porte pas sur les « criminels étrangers » mais sur le choix de la société dans laquelle nous voulons vivre. Nous nous devons à nous-mêmes de dire clairement non. ❀

Heiner Busch et
Balthasar Glättli



**Solidarité
sans
frontières**

**DOSSIER 2 – 2010
SOLIDARITÉ SANS FRONTIÈRES**

MAI 2010

**INITIATIVE SUR LES RENVOIS/
CRIMINALISATION DES ÉTRANGERS**



INITIATIVE SUR LES RENVOIS

Politique symbolique contraire au droit international public

Le drapeau suisse avec le mouton noir a été placardé partout en Suisse. En 2007, l'initiative sur les renvois a été le cheval de bataille de la campagne électorale de l'UDC. Il lui était égal que son initiative ne puisse être entièrement mise en œuvre que d'une façon contraire au droit international public. Le fait que les étrangères et étrangers criminels sont actuellement déjà doublement sanctionnés a été tu. Cela aurait mis à mal la politique symbolique de la droite dure.

Si l'on s'en tient à la position de la police des étrangers du canton de Berne, Monsieur G. n'a plus aucune chance de vivre durablement en Suisse avec sa famille. En 1994, cet homme avait été condamné pour trafic de drogue à une peine de cinq ans de réclusion. En outre, le tribunal l'avait condamné à l'époque à une expulsion avec

sursis avec un délai d'épreuve de cinq ans. La police des étrangers ne s'est pas contentée de ces condamnations. Elle a décidé que Monsieur G. devait impérativement quitter la Suisse après sa libération du pénitencier et a prononcé une interdiction d'entrée pour une durée indéterminée. A fin octobre 1996, l'homme a été expulsé. Depuis lors, bien que la condamnation pénale soit assez ancienne, la « peine » du droit des étrangers est toujours d'actualité.

Cette sanction ne touche pas que Monsieur G. lui-même, mais également sa



**Dossier du
Bulletin 2 – 2010**

**Solidarité sans frontières
Neuengasse 8
3011 Berne
www.sosf.ch**

**sekretariat@sosf.ch
Tél 031 311 07 70
Fax 031 311 07 75**

PC 30-13574-6



femme et ses deux enfants qui sont devenus Suisses depuis 2006. Malgré la guerre et tous les troubles qu'a connus l'ancienne Yougoslavie, malgré la longue séparation, malgré le fait que l'homme ne puisse pas subvenir à l'entretien de sa famille avec les jobs occasionnels qu'il trouve parfois au Kosovo, les relations familiales se sont maintenues. La police des étrangers, appelée désormais service des migrations, n'est pas sensible à cette réalité. En automne 2007, soit treize ans après la condamnation et onze après l'expulsion, elle refuse la demande de levée de l'interdiction d'entrée en Suisse. Même un recours à la direction de la police est resté sans succès : « même si G. semble avoir fait ses preuves depuis plus de onze ans dans la vie libre, la gravité du délit ... ne permet pas d'admettre qu'il ne subsiste aucun risque résiduel pour la société. Il existe encore un intérêt public important à l'éloignement de G. » Le droit fondamental privé à la vie de famille doit passer après cet « intérêt public » – plus clairement : après l'envie étatique de punir. Par mesure de clémence, la police des étrangers a toutefois autorisé une visite annuelle de G. à sa famille – mais pas plus. Et la situation n'a pas évolué depuis lors.

L'UDC et ses acolytes

Le cas G. n'est pas un cas isolé. Déjà aujourd'hui, la loi sur les étrangers permet la révocation de permis B voire C lorsque la personne concernée a été condamnée à une peine privative de liberté d'une certaine durée. En règle générale, une

condamnation à une peine de deux ans ou plus entraîne une interdiction d'entrée en Suisse. Certes, les polices des étrangers doivent mettre en balance le prétendu intérêt public et l'intérêt personnel de la personne concernée. Elles doivent tenir compte notamment de son âge, de sa situation de famille et du degré de son « intégration ». Toutefois, ces dernières années, il est constamment arrivé que des jeunes gens nés en Suisse ou des pères ou des mères soient expulsés. Le seul véritable obstacle à l'expulsion a été jusqu'ici le principe du non-refoulement consacré dans la Convention européenne des droits de l'homme et à l'article 25 de la constitution fédérale, qui interdit le refoulement d'une personne sur le territoire d'un Etat dans lequel elle risque la torture ou tout autre traitement ou peine cruels et inhumains.

Initiative contraire au droit international public

L'UDC n'a que faire de la proportionnalité et des finesses du droit international public – tout au contraire. Son initiative sur les renvois entend ancrer dans la constitution une liste d'infractions pénales devant entraîner automatiquement et sans exception l'expulsion (et le renvoi). La palette de ces infractions va de l'homicide volontaire à « l'obtention abusive de l'aide sociale » en passant par le viol, le trafic de drogue et le vol par effraction.

Comme l'initiative, dans sa lettre, viole le principe du non-refoulement qui est de droit international public impératif, le

Conseil fédéral aurait purement et simplement dû la déclarer nulle. Toutefois, il a manifestement préféré éviter un conflit avec l'UDC. Le DFJP a alors présenté l'an dernier un contreprojet indirect à l'initiative, dont les articulations principales ont été reprises dans le contreprojet direct du Conseil des Etats.

Manque de courage du Conseil des Etats

Le succès de l'initiative interdisant les minarets, également contraire au droit international public, avait certes créé un grand remous au sein de la chambre haute en novembre dernier. Il n'a toutefois pas eu pour effet que le Conseil des Etats empêche le coup suivant de l'UDC porté à la constitution et aux droits humains. Au contraire. Les « préoccupations des initiants » sont « tout à fait justifiées », a affirmé Hansheiri Inderkum (PDC, UR) lors d'une conférence de presse en février. Ainsi, la « Chambre de réflexion » s'est simplement attachée à aplanir les défauts techniques de l'initiative.

La version « conforme à la constitution » des objectifs de l'UDC décidée en mars par le Conseil des Etats prévoit en premier lieu également une liste de 35 infractions pénales en tout : pour des motifs de cohérence, toutes les condamnations pour des délits punissables d'une « peine privative de liberté d'une année ou plus » doivent entraîner le renvoi. L'expulsion est ensuite prévue en cas de condamnations à des peines de 18 mois au moins pour escroquerie à l'aide sociale



Faut-il prendre au sérieux des craintes propagées ?

ou autres formes d'escroqueries. Cette dernière précision est censée montrer avant tout à la clientèle sociale démocratique qu'on ne veut pas s'en prendre uniquement aux pauvres diables mais aussi avec la même vigueur aux criminels économiques. Enfin, le Conseil des Etats crie « Dehors, les étrangers » dans les cas où un total de 720 jours ou jours-amendes est prononcé dans un laps de temps de dix ans. Ainsi, il pourrait suffire de deux condamnations à des peines avec sursis espacées dans le temps. Il est toutefois connu que des peines avec sursis ne sont prononcées qu'en cas de « pronostic favorable ». Le Conseil d'Etat en appelle ainsi, de fait, à un irrespect de la justice pénale suisse.

Inégalité de traitement dans la loi

Le « droit international public et les principes fondamentaux de la constitution fédérale » doivent être respectés. En matière de droit international public, le Conseil des Etats pense non seulement au principe du non-refoulement mais aussi aux accords de libre circulation conclus avec l'UE. D'un point de vue pratique, cela signifie que les nouvelles règles sur le renvoi ne concerneront pas les ressortissant-e-s de l'UE et de l'AELE, mais seulement les autres. Le principe de la proportionnalité tiré de la constitution fédérale continuera de s'appliquer, mais les rapports seront redéfinis par les nouvelles formulations prévues. La règle sera alors le renvoi alors que le reste sera acte de clémence – et celle-ci n'a cours qu'exceptionnellement. ❁

Heiner Busch

L'Etat doit faire quelque chose contre les « criminels étrangers » et les « craintes de la population » doivent être prises au sérieux. Tel n'est pas le discours de la seule UDC. Depuis longtemps, une politique est menée sur le thème de la « criminalité étrangère » – également de la part du DFJP et de ses offices fédéraux.

En 1994 déjà, le conseiller fédéral Arnold Koller (PDC) avait voulu une « année de la sécurité intérieure » qui s'est du reste terminée avec l'introduction des mesures de contrainte.

Cinq ans plus tard, son successeur Ruth Metzler (également PDC) a créé avec les directeurs cantonaux de la justice et de la police un « Groupe de travail Criminalité des étrangers » (AGAK). Son coprésident ne fut autre que Peter Huber, chef de l'office fédéral des étrangers (ODE), un homme au passé douteux : il avait été à la tête de la police fédérale jusqu'au scandale des fiches en 1989 avant d'être mis en congé payé pendant deux ans. Bien reposé, il reprit ensuite une division nouvelle, « Migration et sécurité intérieure », au sein de l'ODE dont il devint directeur en 1997. L'AGAK convenait particulièrement bien à sa carrière, puisque ce groupe de travail était chargé d'analyser la menace pesant sur la sécurité, l'ordre et l'activité étatique du fait du comportement criminel, violent ou abusif d'étrangères et d'étrangers et d'élaborer des propositions de mesures contre-offensives efficaces. Dans son rapport final de 2001, le groupe de travail a propagé en tout 120 mesures, presque toutes de caractère répressif. L'AGAK est ensuite devenu l'AGAK II chargé de « prioriser » les mesures, puis l'AGAK III chargé d'organiser leur mise en œuvre.

En juin 2004, Christoph Blocher (UDC) avait remplacé Ruth Metzler. Sous son règne, les offices fédéraux de la police et des migrations ainsi que le corps des gardes-frontières ont établi un rapport commun sur la question de la « migration illégale ». Les principaux problèmes identifiés dans ce rapport étaient la criminalité, le travail au noir et les abus dans le droit d'asile, des étrangers et de la nationalité. Il n'est pas venu à l'esprit des fonctionnaires fédéraux que précisément les sans-papiers, en tant

qu'illégaux, vivent (doivent vivre), dans une proportion plus élevée que la moyenne des gens, discrètement et ainsi dans le respect du droit car tout contact avec la police entraîne leur expulsion.

En juillet 2007, toujours sous Blocher, il y a eu un rapport consultatif de l'office fédéral de la justice sur la « violence des jeunes » qui se concentre de manière flagrante sur les jeunes migrant-e-s. L'année suivante, Blocher a perdu son poste, mais le rapport est néanmoins devenu « définitif ». En 2009, l'office de la police a proposé une première enquête aux cantons sur les « jeunes multirécidivistes ». Ce terme vise, qui ne s'en serait pas douté, les jeunes d'origine migratoire.

« Criminalité des étrangers » : naissance d'un monstre

Une quantité de communiqués aux médias et de discours des conseillères fédérales et conseillers fédéraux compétents ont accompagné officiellement les divers rapports. C'est ainsi que le manège exécutif de la « criminalité des étrangers » a maintenu son élan, à la Confédération autant que dans les cantons. Et le parlement, les partis politiques et bien entendu également les médias participent à ce manège.

Selon la devise, ce qui est constamment répété ne peut être faux. Le thème de la « criminalité des étrangers » n'est pas seulement utilisé quand il s'agit de commenter des rapports de groupes de travail ou des propositions de l'UDC et de ses disciples. L'attention est également entretenue par les journaux et la télévision qui parlent des bolides des Balkans, des trafiquants de drogue alternativement d'origine kosovare ou africaine, de jeunes bagarreurs et de violeurs « d'origine étrangère ». La rubrique « sex, crime and drugs » n'existe pas seulement dans la presse de boulevard. Des journaux « sérieux » remplissent aussi régulièrement leurs colonnes marginales avec de brefs communiqués de police sur les affaires criminelles d'actualité – bien entendu non sans mentionner la nationalité des suspects. Ces annonces sont appréciées parce qu'elles ne donnent guère de travail aux rédactions dont le personnel est réduit et qu'elles peuvent encore être insérées sans problème juste avant la mise sous presse. Faits divers – chaque jour nouveaux : petite rixe, arrestation d'un dealer, rafle dans un club de sexe, succès de la police ou, désormais aussi, des gardes-frontières. C'est ainsi que se fixe lentement l'image d'une Suisse constamment menacée par la criminalité des étrangers. ❁

Heiner Busch

STATISTIQUE DE CRIMINALISATION

Mais la statistique ne ment pourtant pas!?

La statistique en matière de criminalité semble étayer scientifiquement la menace de la «criminalité des étrangers». Est-ce qu'elle ment?

Non. Mais elle montre simplement tout autre chose que ce que les simplificateurs de droite veulent y lire.

Jusqu'ici, il n'existait au niveau fédéral qu'un aperçu sommaire – édité annuellement par l'OFSP. A fin mars 2010, l'office fédéral de la statistique (OFS) a cependant présenté une statistique policière de la criminalité (SPC) nettement plus étendue. Les polices cantonales annoncent désormais leurs données selon des règles unifiées. Sont enregistrées toutes les infractions au code pénal, à la loi sur les stupéfiants et à la loi sur les étrangers. Ce ne sont plus les cas mais les délits qui entrent dans les décomptes. Si plusieurs dénonciations ont lieu après une bagarre – par exemple pour injure, dommage à la propriété, voie de fait et opposition aux actes de l'autorité –, ce n'est pas un «cas» qui est répertorié, mais quatre délits à compter séparément. Cette manière de faire a certes peu de sens, mais en même temps elle augmente dramatiquement les chiffres de la criminalité et en particulier le nombre de ceux qu'on appelle les délinquants multiples même si ceux-ci n'ont été qu'une seule fois en infraction.

Désormais, l'OFS répond à un vieux souhait de l'AGAK: «les coupables n'ayant pas la nationalité suisse peuvent être enregistrés dans la nouvelle SPC selon leur statut juridique de séjour», fanfaronne le directeur de l'OFS Jürg Marti. «Il est distingué entre les étrangers au bénéfice d'un permis d'établissement ou d'un permis de séjour à l'année, les personnes relevant du domaine de l'asile et les étrangers sans droit de séjour à long terme en Suisse.» Parmi la population relevant de l'asile, la SPC distingue en outre entre les requérants d'asile, les personnes à protéger (admissibles collectivement) et les personnes admises provisoirement d'une part et les réfugiés déboutés dont le délai de départ est définitivement échu, d'autre part.»

Les résultats semblent entièrement confirmer les attentes: «52% des personnes coupables d'infractions au code pénal sont suisses, 28% font partie de la population étrangère résidant de manière permanente et 4,4% de la population relevant de l'asile. Le solde de 14% environ est consti-

tué d'étrangers résidant en Suisse sans titre de séjour à long terme.» Puis, «si l'on ne tient compte que des coupables faisant partie de la population résidant de manière durable, 64% sont des ressortissants suisses et 36% sont des étrangers. Ainsi, la proportion d'étrangers parmi les coupables est de 14% plus haute que leur proportion dans la population (2008: 22%).»

L'UDC ne pouvait espérer une meilleure propagande. La phrase a été citée dans presque tous les journaux du pays. Le fait qu'elle n'ait en réalité aucun sens n'intéresse personne.

Le BKA plus futé

Si l'on appliquait la logique de Marti au niveau de criminalité des cantons, on parviendrait à des affirmations semblables. A Neuchâtel, sur 1000 habitant-e-s, il y a eu 78,6 infractions contre le code pénal, à Bâle-Campagne seulement 51,5 et à Glaris 39,9. Est-ce à dire que les Neuchâtelois sont des brutes criminelles et que les Glaronnais sont des agneaux? Est-ce que les habitant-e-s de la ville de Berne avec 172,4 infractions pour 1000 habitant-e-s ont trois fois plus d'énergie criminelle que la population du reste du canton avec 55,1 délits?

Bien sûr que non. Toutes les différences montrent en fait la même chose: la SPC n'est pas une statistique de la criminalité, mais une statistique de l'action policière. Elle est en fonction des ramifications que l'on trouve dans la population et de l'intensité des contrôles policiers. Plus la présence policière est forte et plus la police est accessible, plus le nombre des infractions enregistrées sera grand. Plus les personnes ont un physique frappant ou un air étranger, plus elles ont de risques d'être dénoncées. Par ailleurs, des campagnes de lutte contre la criminalité augmentent la disposition des gens à dénoncer.

Enfin, l'office fédéral de la statistique devrait lui aussi savoir que de telles comparaisons simplistes entre la criminalité – ou plus précisément de la fréquence des dénonciations – de la population étran-

gère et suisse ne sont pas possibles. La statistique nettement plus détaillée de l'Office fédéral allemand des affaires criminelles (BKA) contient l'avertissement suivant depuis 1998: «en raison des différences dans la composition structurelle des deux communautés (âge, sexe, structure sociale), la charge criminelle des Allemands et des non Allemands ne peut être comparée. Par rapport à la population allemande, les personnes résidant en Allemagne sans avoir la nationalité allemande sont en moyenne plus jeunes et plus souvent de sexe masculin. Elles vivent plutôt dans les grandes villes, font partie, dans une proportion plus élevée, des classes défavorisées au niveau des salaires et de la formation et se retrouvent plus souvent sans emploi. Tous ces éléments génèrent un risque plus élevé d'attirer l'attention de la police comme suspects.»

Criminalisation, pas criminalité!

On ne peut guère être plus clair. La SPC ne révèle pas la criminalité, mais le risque d'être criminalisé. A tous les niveaux du système de la justice pénale, ce risque est plus élevé pour les «étrangers» que pour les indigènes: ils sont plus souvent contrôlés par la police. Cette dernière ne fouillerait jamais tout un immeuble si elle recherchait un suspect au quatrième étage. En revanche, les rafles dans les centres de requérants sont monnaie courante même si seuls deux d'entre eux sont accusés parmi la centaine de résidents. Les personnes non titulaires d'un passeport suisse sont davantage exposées à la prison préventive parce qu'on admet elles présentent un risque accru de fuite. Elles exécutent leurs peines plus souvent dans des établissements fermés. En plus, elles risquent aujourd'hui plus que jamais la double punition sous la forme de l'expulsion et de l'interdiction d'entrée en Suisse. Même après une quinzaine d'années, la police des étrangers voit en elles un «risque résiduel pour la société» qui justifie leur éloignement.

Comprendre ce processus de criminalisation ne signifie pas minimiser les actes répréhensibles, mais refuser des solutions à la fois fictives et populistes. Au lieu de tressaillir à chaque petit fait divers rapporté par les journaux, la Suisse démocratique peut et doit se défendre de manière offensive contre les lois et les traitements d'exception. L'initiative de l'UDC, tout comme le contreprojet, intensifie la discrimination déjà de toute façon existante.



Heiner Busch

AUCUN ENFANT N'EST ILLÉGAL

Bientôt des apprentissages pour les sans-papiers ?

Le Conseil national a étonnamment voté le 3 mars 2010 que les jeunes sans-papiers devraient pouvoir faire un apprentissage. Après deux heures et demie de débats sur l'immigration, il a accepté une motion allant dans ce sens par 93 voix contre 85 et 8 abstentions. Un premier pas a ainsi abouti dans la mise en œuvre du droit à la formation professionnelle également pour les sans-papiers. Ce succès inhabituel est notamment dû à la campagne «Aucun enfant n'est illégal» et au lobbying tenace de la plate-forme pour les sans-papiers coordonnée depuis l'automne dernier à titre bénévole par Anni Lanz, membre du comité de Sosf. Actuellement, la lutte se poursuit à plein régime pour que le Conseil des Etats ne renverse pas la tendance.

RENOIS FORCÉS

Mort lors d'un renvoi forcé

Le mercredi soir du 17 mars 2010, Joseph Ndukaku Chiakwa, jeune Nigérian de 29 ans, est mort alors qu'on tentait de le renvoyer de force dans son pays à l'aéroport de Zurich. C'est le troisième décès du genre dans notre pays. En 1999, il y a eu la mort par asphyxie de Khaled Abuzarifa également à l'aéroport de Zurich alors qu'on s'apprêtait à le rapatrier. En 2001, ce fut le tour de Samson Chukwu en Valais, mort par étouffement dû à la position dans laquelle il était maintenu.

Déjà le 18 mars, en annonçant le décès, la police cantonale s'est empressée de dénigrer le défunt en parlant de lui comme d'un «Nigérian connu de la police pour trafic de drogue». On essayait ainsi de présenter la victime comme un criminel pour faire passer sa mort violente à l'arrière-plan. Pas de réponse toutefois aux questions de la NZZ am Sonntag qui demandait si le défunt avait été condamné. Motifs invoqués pour ce silence: la protection de sa personnalité.

Au bouclage de l'édition, les enquêtes officielles n'avaient fourni encore aucune conclusion sur les causes du décès. L'exigence d'Amnesty International notamment de faire procéder à une enquête indépendante est restée lettre morte. Toujours est-il que la Suisse a suspendu les renvois forcés jusqu'à clarification de l'incident. Cette décision a eu pour conséquence que

divers détenus en vue de leur refoulement pour lesquels un renvoi forcé était prévu ont été libérés parce qu'une expulsion imminente n'était plus possible.

MISE EN ŒUVRE DE SCHENGEN

Observateurs lors des renvois forcés

Dans le cadre de l'adaptation des accords de Schengen, la Suisse doit également reprendre la directive de l'UE sur les rapatriements. Le délai transitoire court jusqu'à fin 2010. Du côté de l'ODM, on utilise ce délai jusqu'au bout. Cela a pour conséquence que, jusqu'à la fin de l'année, la durée cumulée de la détention en vue du refoulement et de la détention pour insoumission peut aller jusqu'à deux ans: ensuite, elle ne pourra pas dépasser 18 mois. Selon les mêmes dispositions, la Suisse devra aussi, dès l'an prochain, soumettre les renvois forcés à l'œil d'observateurs ou d'observatrices.

NOUVELLE TASK FORCE DANS L'ASILE

Nigériens, ennemis du peuple ?

Le nouveau directeur de l'ODM, Alard du Bois-Reymond, a fait dans la défense offensive classique selon un modèle raciste

éprouvé lorsqu'il a annoncé, dans la NZZ am Sonntag du 11 avril, la création d'une nouvelle task force pour le domaine de l'asile. Il a cité comme premier objectif de cette mesure l'accélération des renvois. Mais il a consciemment tué ce motif était précisément le même qui avait été invoqué pour tous les durcissements du passé et que les problèmes posés par l'obtention de papiers ne pourraient pas être supprimés par une nouvelle task force. En outre, déjà aujourd'hui, même des personnes dont l'identité est inconnue sont renvoyées de force comme le montre la tentative de renvoi forcé qui a causé la mort de Joseph Ndukaku Chiakwa.

Dans son interview, du Bois-Reymond a également déclaré que 99,5% des requérants d'asile nigériens n'ont aucune chance d'obtenir l'asile et il a ajouté: «ils ne viennent pas ici en tant que réfugiés, mais pour faire des affaires illégales». Cette accusation en bloc a été bien accueillie dans certains médias de Suisse alémanique comme un «réalisme nouveau», alors que des journaux romands se sont demandé de manière plus pertinente quelle signification devait être donnée, dans la perspective de l'initiative sur les renvois, au fait que le directeur d'un office fédéral fasse passer les Nigériens de manière raciste comme les «ennemis du peuple numéros 1» (Le Temps). ❁

ANNONCE

Afro-Pfingsten Festival
19. - 24. Mai 2010
Winterthur - Switzerland

Orquesta Buena Vista Social Club®
Sly & Robbie feat. Bitty McLean
Angélique Kidjo
The Skatalites
Freshlyground
Papi Sanchez
u.v.m.

Im Ticket inbegriffen:
Neu ist in allen Konzerttickets die Hin- und Rückfahrt nach Winterthur im gesamten ZVV inbegriffen. Auch der ZVV-Nachzuschlag ist schon dabei.

Vorverkauf

THE SOUL OF AFRICA

KIOSQUE

FORTERESSE EUROPE

Protection
au lieu de rejet

Tillman Löhr, connaisseur de la politique d'asile en tant rapporteur spécial de la fraction du SPD au Bundestag, présente une brève introduction de la politique européenne (basée sur la défense) en matière de réfugiés en plaidant pour que les réfugiés soient respectés en tant que sujets de droit international et qu'ils ne soient pas rejetés comme des mendiants gênants. Grâce aux exemples prenants et actuels donnés, il n'est pas nécessaire d'avoir des connaissances détaillées pour lire ce petit livre qui introduit de manière critique et intéressante à la politique européenne de l'asile. Il est vrai que les lectrices et lecteurs suisses passeront peut-être rapidement sur les quinze dernières pages qui se concentrent sur la politique allemande.

Il semble devenir plus important de choisir le pays de l'UE dans lequel déposer sa demande d'asile que de réfléchir à ses motifs d'asile. C'est avec cette citation du ministre suédois des migrations Tobias Billström que Berenice Böhlo commence son article paru dans la circulaire de l'Association des avocat-e-s républicains, où il esquisse « quelques dates-clés et fondements de l'évolution du droit d'asile européen » : du règlement de Dublin jusqu'au programme de Stockholm adopté récemment en passant par le « livre vert » de la Commission de l'UE de 2007 et le « Pacte

de l'immigration » de 2008. Dans la même circulaire, l'avocate berlinoise Jutta Herrmanns traite de la « réserve du terrorisme dans le droit des réfugiés à l'exemple du PKK ».

En relation avec des initiatives les plus diverses dans la politique d'asile et des migrations, le bureau d'information sur la militarisation (Allemagne) a édité l'an dernier sa deuxième brochure, à nouveau riche en informations, sur l'agence européenne de protection des frontières Frontex. La première édition date de 2008 et a été rapidement épuisée.

Tillmann Löhr: Schutz statt Abwehr. Für ein Europa des Asyls, Berlin (Wagenbach-Verlag) 2010, 96 pages, Fr. 18.10
Republikanischer Anwälten- und Anwälteverein (RAV): Rundbrief 103, Berlin mars 2010, env. 60 pages – online unter www.rav.de

Informationsstelle Militarisierung: Frontex – Widersprüche im erweiterten Grenzraum, Tübingen 2009, 52 pages (A4) – on line sous www.imi-online.de/download/frontex2009-web.pdf ou version papier pour Euro 2.– auprès de IMI, Hechinger Strasse 203, D-72072 Tübingen, www.imi-online.de

RENVOIS FORCÉS QUI TUENT

De Khaled Abuzarifa
à Joseph Ndukaku
Chiakwa

La mort du Nigérian Joseph Ndukaku Chiakwa lors de son renvoi forcé en mars 2010 n'est que le dernier épisode mortel d'une politique migratoire et d'une politi-



ANNONCE



spescha e grünenfelder
 cumposizioni creazioni squetsch

städtlistrasse 18 • 7130 glion/ilanz
 tel. 081 925 20 44 • fax 081 925 30 63
www.speguru.ch • info@speguru.ch

IMPRESSUM

Bulletin
Solidarité sans frontières
Paraît 4 fois par an

Tirage de cette édition :
4750 allemand / 950 français
Affirmés par la REMP/FRP :
3339 allemand / 665 français

Composition/Graphisme :
Simone Kaspar de Pont
Impression et expédition : grafica e stampa,
spescha und grünenfelder, Ilanz
Rédaction : Heiner Busch, Balthasar Glättli,
Ann-Seline Fankhauser
Traductions : Olivier von Allmen
Lectorat : Sosf
Photos : Fabrizio Gatti, Edition A. Kunstmann

Délai rédactionnel pour le prochain numéro :
20 juillet 2010

Nous nous réservons le droit d'abrégier
le courrier des lecteurs

Cotisation 2010 abo inclus :
salariés 70.– / couples 100.– /
non-salariés 30.– / organisations 120.–
abonnement : individuel 30.– /
organisations 50.–

Editrice :
Solidarité sans frontières,
Neuengasse 8, 3011 Berne
(regroupement CAS/MODS)
Tél. 031 311 07 70
Fax 031 311 07 75
sekretariat@sosf.ch
www.sosf.ch
CP 30-13574-6



que d'asile qui, depuis trois décennies, se caractérisent par le constant démantèlement des droits fondamentaux et des droits humains de celles et ceux qui cherchent protection en Suisse. Selon l'analyse de Sabine Masson et Graziella de Coulon, toutes deux membres du collectif vaudois du droit de rester et la deuxième également coprésidente de Sosf, seule une modification fondamentale de ces politiques pourra empêcher d'autres morts de ce genre. La simple admission d'observatrices et d'observateurs au moment des renvois ne suffit pas.

Il y a onze ans, le Palestinien Khaled Abuzarifa, alors âgé de 27 ans, est mort dans l'ascenseur de l'aéroport de Kloten. Sa mort a marqué le début d'une longue série de questions, d'enquêtes, d'actions de protestation et de procédures pénales. En 2001, augenauf a documenté ce cas dans un petit livre intitulé «Khaled Abuzarifa: Sein Leben. Sein Tod – Eine Ausschaffung aus der Schweiz» – la lecture de cette documentation est conseillée même si les faits sont accablants. Une autre documentation d'augenauf est disponible: «0700 übernahmen wir Nouredine für die Abreise vorbereitet...». Renvois à tout prix.

Les deux documentations pour Fr. 20.– chacune (port compris) sont à commander chez info@augenauf.ch ou à augenauf, case postale 2411, 8026 Zurich.

Sabine Masson, Graziella de Coulon: La politique migratoire tue, paru dans le Courrier du 19.04.2010, on line sous www.sosf.ch

ETUDE ZURICHOISE

Mariages forcés

Comme le relève une étude sollicitée par la ville de Zurich, il est faux de réduire la problématique des mariages forcés à un «problème avec l'islam». Il y a en effet des mariages forcés notamment «chez les Tamoules hindouistes, chez les Assyriennes chrétiennes-orthodoxes, chez les Kurdes aléviques, chez les Kosovares catholiques ou chez les Turques musulmanes». Une rétrospective historique montre que, dans la population suisse aussi, les mariages forcés n'étaient pas rares jusqu'au 20e siècle, en particulier dans les milieux de la bourgeoisie. Les auteures en arrivent à la conclusion qu'en raison des conflits familiaux de loyauté des personnes concernées, les solutions juridiques – actuellement discutées – pour lutter contre les

mariages forcés sont moins prometteuses qu'une bonne prévention et qu'un soutien direct aux femmes concernées.

Yvonne Riaño, Janine Dahinden: Zwangsheirat: Hintergründe, Massnahmen, lokale und transnationale Dynamiken, Zurich (Seismo-Verlag) 2010, 164 pages, Fr. 28.– Une version abrégée peut être commandée gratuitement sous www.stadt-zuerich.ch/gleichstellung

SUR LA ROUTE DES CLANDESTINS

Bilal

Le récent livre du journaliste et écrivain Fabrizio Gatti existe désormais en traduction française et allemande. Ce «Wallraf italien» décrit la traversée du désert africain et de la Méditerranée qu'entreprendent chaque année des milliers d'émigrants et de réfugiés au risque de leur vie pour se rendre en Europe.

Le voyage de Gatti commence sur la côte ouest du Sénégal à Dakar et le conduit en train à travers le Mali au Niger à Niamey et Agadez au bord du désert du Ténére. A Agadez, il monte avec 200 autres

personnes dans un camion dépravé; quatre ou cinq convois du genre partent chaque jour en direction de la Lybie. Gatti ne peut pas finir la traversée du désert jusqu'à Tripoli car il ne reçoit pas de visa pour la Lybie. Quelques mois plus tard, après une préparation minutieuse pendant laquelle il se renseigne avec précision sur les courants et les vents autour de Lampedusa, il se laisse porter par la mer, une nuit, en nageant pendant des heures, pour finir par échouer, à moitié gelé, sur une plage. Un habitant de l'île l'aide à sortir de l'eau, enlève son t-shirt et le lui donne et se couche sur son ventre pour le réchauffer. Après cette scène touchante où Gatti se fait passer pour un réfugié kurde du nom de Bilal, il entre dans les méandres sans pitié de l'administration Berlusconi. Le livre se termine par une description de ce qui arrive aux réfugiés renvoyés de Lampedusa vers la Lybie...

Une critique détaillée de Claude Braun est disponible online.

Fabrizio Gatti: Bilal, sur la route des clandestins, Paris (Edition Liana Levi) 2008, Euro 21.– ❀



«Bilal, sur la route des clandestins», le livre et l'écrivain Fabrizio Gatti.

PORTRAIT



De l'ONU à Sosf

Ann-Seline Fankhauser, 25 ans, fait des études académiques sur la migration. Elle s'intéresse à la politique migratoire active et souhaite mobiliser ses collègues de l'université.

Ann-Seline Fankhauser a fait de mauvaises expériences de stage pratique. Pourtant, tout semblait bien parti : un stage de cinq mois à l'organisation du tourisme de l'ONU à Madrid. « Ce fut une catastrophe », rapporte-t-elle rétrospectivement. « Des montagnes de papiers. Une énorme bureaucratie. Je n'a jamais vraiment bien compris ce qu'on y faisait sur le plan concret ».

Les attentes d'Ann-Seline n'étaient ainsi pas très élevées lorsqu'elle a commencé le deuxième stage de sa vie, cette fois chez Sosf. Après deux mois, elle tire un premier bilan positif : « Je cherchais l'exact contraire du stage à l'ONU et je l'ai trouvé : une petite ONG avec trois personnes, où je peux me rendre utile et participer à l'élaboration de projets. »

Ann-Seline coordonne la préparation de la manifestation nationale du 26 juin à Berne. « Il s'agit de donner un signal contre l'exclusion et le racisme ». Ann-Seline mentionne l'initiative de l'UDC sur les renvois, les durcissements en cours dans le droit d'asile et des étrangers tout comme la pratique en matière d'aide d'urgence pour les réfugiés déboutés comme autant de motifs de manifester. « Nous voulons et devons contrer cette perversité », dit-elle, mais sans se faire des illusions. « Même si nous parvenons à une immense manif, cela ne changera pas grand-chose à la substance du discours dominant ». Néanmoins, elle est d'avis que de telles mobilisations sont importantes « dans la lutte pour changer l'état d'esprit des gens ». Ensemble, migrant-e-s et Suisse-sse-s, nous pouvons en tout cas montrer symboliquement que les restrictions des droits fondamentaux touchent un peu tout le monde et que nous faisons

bloc. Le titre de la manifestation serait parlant : « Liberté. Egalité. Dignité. Pour moi et toi ! »

La politique migratoire ambiante touche aussi la vie privée d'Ann-Seline : depuis deux mois, elle vit à Bienne avec son ami d'origine colombienne. Ils se sont connus en Espagne. L'indignation gagne cette femme habituellement calme lorsqu'elle raconte les diverses démarches qui ont été nécessaires avant que son ami puisse obtenir une autorisation de séjour : « bien qu'il ait un passeport espagnol et qu'il ait pu présenter un contrat de travail de durée indéterminée, il y a eu maintes tracasseries ». Finalement, il ne s'est vu accorder qu'un permis L au lieu d'un permis B. « J'ai tenté en vain d'argumenter avec les accords de Schengen », dit la jeune femme.

Ann-Seline étudie les sciences de la migration à Neuchâtel comme le faisait aussi une des anciennes stagiaires de Sosf. Est-ce que la faculté de Neuchâtel pourrait devenir un foyer de résistance contre la politique migratoire dominante ? Ann-Seline est prudente : « en tout cas, je n'y ai encore jamais rencontré quelqu'un qui s'affiche de droite. Mais à peu près la moitié des étudiants n'a pas un passeport suisse ». En revanche, elle n'a pas connaissance de l'existence d'un groupe d'action qui se serait formé dans l'enceinte de l'uni. « Bien entendu, je vais essayer de mobiliser mes camarades pour la manifestation de l'été que nous coordonnons – peut-être qu'ainsi une dynamique naîtra au sein de l'uni ».



Dinu Gautier

AGENDA

**liberté. égalité. dignité.
pour moi et toi.**



**grande manifestation
contre le racisme
et l'exclusion**

**Solidarité
sans
frontières**

Berne, samedi le 26 juin 2010, 14h30

WWW.SOSF.CH

SOUTENU PAR (état 15.4.2010) Augenauf Zürich, Amnesty International Suisse, Anlaufstelle für Sans-Papiers Basel, Droit de rester pour tou-te-s, C.E.D.R.I, Centre Europe Tiers-Monde CETIM, Collectif de soutien aux sans-papiers de Genève, Comedia, Coordination Asile Migration Vaud CAMIV, Forum Civique Européen, FEEL Forum des étrangères et étrangers de Lausanne, FIZ Centre d'assistance aux migrantes et aux victimes de la traite des femmes, Forum pour l'intégration des migrantes et des migrants (FIMM), Femmes pour la Paix Suisse, Cercle d'amis Cornelius Koch, Village de la Paix, Gewerkschaftsbund Baselland, grundrechte.ch, Grüne – Les Verts Schweiz, Humanrights.ch, IFIR (Fédération Irakischer Flüchtlinge), IGA – Interprofessionnelle Gewerkschaft der ArbeiterInnen Basel, IGIF, Informationsstelle für Ausländerinnen- und Ausländerfragen isa, Junge Alternative JA!, Jeunes vert-es Suisse, JS Suisse, l'autre syndicat La Côte, NCBI Schweiz, OeME – Kommission der Evang.-ref. Gesamtkirchengemeinde Bern, Pour les droits des enfants sans statut légal, Pro Integra, Religiös Sozialistische Vereinigung der Deutschschweiz, SIT – Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs, Solidaritätsnetz Ostschweiz, Solidaritätsnetz Sans-Papiers Bern, SolidaritätS Vaud, SOLIFONDS, SOS Asile Vaud, PS Suisse, PS Zurich Ville, SSP-VPOD, TERRE DES FEMMES Schweiz, UNIA, Union der ArbeiterInnen ohne geregelten Aufenthalt, Verein Berner Beratungsstelle für Sans-Papiers. Tous les détails, l'appel, les flyers etc. sous **WWW.SANSNOUS.CH**

Sin
nosotros
no funciona
nada.

bez nas
ništa
ne ide.

sans
rien
ne va plus.

Ohne
uns
nichts.

senza
noi
non funziona
niente.

pà
ne
s'bèn.

bizsiz
olmaz.

**Manifestation
« Une autre Suisse
est possible »**

Solidarité sans frontières participe au 6e Forum social et environnemental de Suisse orientale (SUFO). Notre atelier sur le thème « Etrangers : criminels ou criminalisés » aura lieu le samedi 8 mai 2010, de 8h00 à 10h00.

D'autres ateliers sont organisés l'après-midi de 14h00 à 15h45.

16h00 – 17h30 Manif

au centre-ville de St Gall

Inscriptions et détails : www.sufo.ch

**Colloque
« Migrations et
économie »**

Premier volet d'un cycle de quatre colloques jusqu'en 2012 : « Migrations et économie », « Migrations et familles », « Migrations forcées », « Migrations et départs ». Organisé par le Centre de droit des migrations (CDM).

Vendredi 21 mai 2010, dès 14h00 à l'Université de Neuchâtel.

Inscriptions : www.publication-droit.ch